



Prime de fin d'apprentissage

Par **bena45**, le **14/07/2009** à **22:38**

Bonjour,

Je viens de passer mon diplôme de CAP dans le bâtiment, et j'ai obtenu mon diplôme. Mon contrat me lie jusqu'au 31 août de cette année avec mon patron formateur, et je voulais savoir si, maintenant que j'ai mon diplôme, je suis toujours considérée comme apprentie ou non? En gros, mon patron doit-il toujours me payer au salaire d'apprenti, ou doit-il me payer au salaire d'un professionnel ayant deux ans d'expériences? Autre question, existe-t-il une prime de fin d'apprentissage? J'en ai entendu parler, mais ne sais pas si j'y ai droit, et si oui de combien se chiffre-t-elle? Merci encore pour vos réponses

Bena45